SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mardi 9 novembre 1982. — Présidence de M. James Marson, secrétaire. — La commission a examiné le projet de loi n° 22 (1982-1983) adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, modifiant l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires dont la commission des lois est saisie au fond.

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis, a rappelé que les intentions des fondateurs de l'Ecole nationale d'administration étaient d'assurer un recrutement homogène des cadres supérieurs de la fonction publique et de diversifier l'origine géographique et sociale des élèves.

Il n'est pas douteux que le dernier objectif n'a été que partiellement atteint. La composition sociologique des dernières promotions de l'école fait ressortir une nette sur-représentation des élèves issus des catégories sociales les plus favorisées, malgré l'existence d'un concours interne réservé aux fonctionnaires et la création, à partir de 1971, d'un pré-concours pour cette même catégorie de candidats.

Pour le rapporteur pour avis, cette situation est, certes, regrettable, mais elle n'est pas pour autant originale. L'E. N. A. ne se singularise pas des autres grandes écoles qui pratiquent, comme elle, une sélection rigoureuse. Au surplus, les plus récentes études sur la composition sociologique des étudiants, dans les universités, et des élèves, à la fin du premier cycle du second degré, font ressortir une nette sous-représentation des catégories sociales les plus modestes. La sélection sociale s'opère bien en amont. La démocratisation de l'enseignement et des formations à laquelle tous les élus sont attachés doit être poursuivie par des moyens d'une tout autre ampleur et engagée bien avant le terme du cursus universitaire.

Le rapporteur pour avis a présenté ensuite l'économie du projet de loi qui s'analyse en trois points :

- la création d'une troisième voie d'accès à l'E.N.A.;
- les conditions à remplir pour être candidat;
- les modalités de nomination dans les corps de la fonction publique.

Il lui a opposé trois séries de critiques :

- la base du recrutement des candidats de la troisième voie est limitée à certaines catégories d'élus locaux, de responsables d'associations ou de syndicats, catégories qui n'offrent aucune garantie d'aptitude à occuper de hautes fonctions publiques. L'objectif d'une plus grande démocratisation ne sera pas nécessairement atteint, car il n'est pas prouvé que les candidats seront issus ipso facto de couches sociales sous-représentées actuellement à l'E.N.A.;
- les modalités de recrutement ne sont pas exemptes d'arbitraire, dans la mesure où la liste des candidats sera fixée par le ministre de la fonction publique et le concours, distinct des concours externes et internes. Ces élèves seront, de ce fait, marginalisés et l'on peut craindre qu'ils n'en pâtissent dans la suite de leur carrière;
- la réforme est ponctuelle et dangereuse, car elle tend à faire croire que les formations supérieures seront démocratisées si l'E.N.A. l'est d'abord. Cette réforme risque aussi de faire tache d'huile et s'étendre à d'autres grandes écoles comme Polytechnique ou Normale supérieure; mais surtout elle procède de critères de sélection sociaux et politiques, alors que pour recruter des fonctionnaires, seuls les talents doivent être pris en considération.

Pour ces raisons, le rapporteur pour avis a proposé le rejet du texte et a invité la commission à soutenir l'exception d'irrecevabilité présentée par M. Daniel Hoeffel, rapporteur de la commission des lois.

Dans la discussion générale, M. René Billères s'est réjouit que l'idée de démocratiser l'enseignement à tous les niveaux soit désormais partagée par tous. Le projet de loi pose beaucoup de questions, auxquelles il ne répond que très partiellement. Sans être hostile à des mesures ponctuelles inspirées de motifs généreux, M. René Billères s'est opposé à la nomination par le ministre des candidats au concours. On risque, ce faisant, de passer d'un excès à l'autre : de la non-démocratisation à la politisation.

M. Adolphe Chauvin a rappelé qu'il a plaidé inlassablement, dans les nombreux rapports qu'il a présentés dans le domaine de l'éducation, pour la démocratisation des formations. Il n'est que plus à l'aise pour dénoncer la nocivité d'un projet qui viole des principes sacrés de notre droit public. Le Sénat ne peut donc que lui opposer l'exception d'irrecevabilité.

M. James Marson a déclaré qu'il ne partageait pas ces points de vue ni les conclusions du rapporteur pour avis. La réforme doit permettre simplement d'ouvrir une école à des franges de la population jusqu'ici écartées. Il n'est pas mauvais que la haute fonction publique soit accessible à des personnes qui ont fait preuve de compétences pratiques et de dévouement. Cela permettra une diversification du recrutement, limitée mais heureuse.

M. Guy de La Verpillière s'est montré très réservé sur le projet, dans la mesure où il institue des quotas fondés sur l'origine sociale des candidats. De tels mécanismes sont inacceptables, car ils peuvent mettre en échec le seul critère valable et acceptable par tous : le mérite.

Suivant son rapporteur pour avis, la commission a adopté ses conclusions tendant à se joindre à la proposition de la commission des lois d'opposer l'exception d'irrecevabilité en application de l'article 44, alinéa 2, du règlement.

La commission a entendu ensuite M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement, sur sa politique et les crédits qui lui sont affectés dans le projet de budget pour 1983.

Dans un exposé liminaire, M. Jean-Pierre Cot a souligné que les moyens inscrits à son budget ne constituent pas les seuls supports de la politique française d'aide au développement. Il faut y ajouter les prêts du Trésor, ceux de la caisse centrale de coopération économique et les concours particuliers de certains ministères techniques.

Si le budget peut sembler modeste par certains aspects, il comporte des progressions substantielles de certains chapitres, comme le fonds d'aide et de coopération (+ 17 p. 100), ou les crédits aux organisations non gouvernementales (+ 30 p. 100). La part du P.N.B. consacrée par la France au tiers monde se situera, en 1983, à 0,52 p. 100, contre 0,35 p. 100 en 1980 : l'objectif d'un taux à terme de 0,70 p. 100 demeure.

Un large débat a suivi auquel ont pris part MM. Lucien Delmas, rapporteur pour avis, Henri Le Breton, Guy de La Verpillière et Michel Miroudot.

Dans ses réponses, le ministre a indiqué en substance :

— que la réforme des structures de l'ancien ministère de la coopération procédait de la volonté gouvernementale de rassembler les moyens du développement, afin de conférer plus de cohérence et d'efficacité à la politique d'aide et de coopération;

- que le champ d'action du ministère s'étendait à l'ensemble du monde. Les priorités en faveur des pays du Maghreb, de l'Afrique francophone et des petites Antilles, sont maintenues, et l'essentiel de nos moyens leur sera affecté;
- que les changements de structure auront leurs prolongements sur les statuts des personnels administratifs. Les cadres supérieurs seront tous issus de l'E.N.A. (corps diplomatique), mais les personnels techniques conserveront leur spécificité;
- que la réforme a été conduite sous les meilleurs auspices pour trois raisons : clarté des principes, politique définie de pair avec les changements de structures, concertation permanente avec les personnels;
- que le Gouvernement était disposé à mettre en œuvre une politique d'aide adaptée aux pays bénéficiaires. Il faut éviter certaines erreurs du passé, telles que la méconnaissance de la personnalité des pays. En matière de transfert de technologie, il faut veiller à ce que les pays disposent des moyens de formation appropriés ou qu'ils maîtrisent la chaîne industrielle et commerciale de la branche concernée. Nous avons aussi l'obligation d'adapter nos produits aux besoins du tiers monde pour les marchés d'aujourd'hui, comme pour les marchés porteurs de demain.
- M. Jean-Pierre Cot a évoqué, en conclusion, la nécessité de prendre toujours en compte, dans les projets, la dimension culturelle. A cet égard, des efforts seront faits pour valoriser les identités culturelles des Etats du tiers monde.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mardi 9 novembre 1982. — Présidence de M. Michel Chauty, président. — Sur la proposition de son rapporteur, M. Jean-Marie Rausch, la commission a examiné les amendements sur la proposition de loi n° 7 (1982-1983), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la création d'un office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Sur la proposition du rapporteur, la commission a émis les avis suivants:

A l'article premier, pour le paragraphe II, après une observation de M. Raymond Dumont, la commission a donné un avis favorable à l'amendement n° 1 auquel elle s'est ralliée, en décidant de retirer l'amendement n° 10, précédemment adopté par la commission; elle a d'autre part émis un avis défavorable à l'amendement n° 2.

Pour le paragraphe III, elle a émis un avis favorable aux amendements n° 3 et 4.

Pour le paragraphe IV, elle a émis un avis défavorable à l'amendement n° 5 rectifié; il en a été de même pour l'amendement n° 7 concernant le paragraphe V.

Pour le paragraphe VI, la commission a émis un avis défavorable à l'amendement n° 6; en revanche, elle a émis un avis favorable au sous-amendement n° 18 tendant à modifier l'amendement n° 13 de la commission.

A l'article 2, la commission a émis un avis défavorable à l'amendement n° 8.

Mercredi 10 novembre 1982. — Présidence de M. Michel Chauty, président. — La commission a tout d'abord examiné le rapport pour avis de M. Robert Laucournet sur le projet de budget du logement pour 1983.

Le rapporteur pour avis a signalé qu'après les amendements adoptés par l'Assemblée Nationale, l'ensemble des autorisations de programme s'élevait à 24 milliards de francs (+ 6,6 p. 100) et les crédits de paiement à 26,8 milliards de francs (+ 21 p. 100). Le projet de budget devrait donc permettre de distribuer 70 000 prêts locatifs aidés (P.L.A.) — au lieu de 75 000 en 1982 —, d'accorder 170 000 prêts aidés à l'accession à la pro-

priété (P.A.P.) — même nombre qu'en 1982 —, d'attribuer, compte tenu du fonds spécial de grands travaux, plus de 200 000 primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (P.A.L.U.L.O.S.) et de maintenir le pouvoir d'achat des aides à la personne tout en augmentant le nombre des bénéficiaires.

En complément de ces crédits budgétaires, de nombreuses exonérations ou déductions fiscales favorisent la construction.

Abordant ensuite la question de la construction neuve, M. Robert Laucournet a regretté que les réalisations demeurent inférieures aux besoins. Alors qu'il serait nécessaire de construire environ 450 000 logements neufs par an, il n'y aura que 370 000 mises en chantier en 1982. La baisse des taux d'intérêt permet d'espérer un accroissement sensible de ce nombre en 1983.

Le rapporteur pour avis a exprimé sa satisfaction devant la réévaluation satisfaisante du montant des prêts aidés (P.L.A. et P.A.P.) et devant les mesures prises pour accroître le nombre de prêts conventionnés.

M. Robert Laucournet a ensuite décrit les difficultés que connaissent de nombreux organismes d'H.L.M., en particulier à cause du blocage des loyers. Il a souhaité que le Gouvernement précise les mécanismes d'aides en faveur des bailleurs sociaux qu'il compte mettre en place. C'est par un assainissement des structures financières de ces organismes, et grâce à un accroissement des aides budgétaires que la nécessaire amélioration de notre parc de logements pourra se réaliser.

Le rapporteur pour avis a décrit la situation grave face à laquelle se trouvait l'industrie du bâtiment. Malgré la réduction du temps de travail, le nombre d'emplois salariés a diminué en 1981 de 54 000 (— 3,7 p. 100), ce qui a représenté le tiers environ de la réduction des effectifs dans l'industrie. Divers éléments permettent d'espérer un redressement de la situation de ce secteur au cours de l'année 1983.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement (A.P.L.) a crû de manière importante en 1982. Un groupe de travail, présidé par M. Jacques Badet, a remis au ministre un rapport sur les modalités d'une fusion progressive de l'allocation logement (A.L.) et de l'aide personnalisée au logement (A.P.L.). Le Gouvernement étudie les propositions de ce rapport, qui posent un problème budgétaire certain, et il doit proposer prochainement une réforme au Parlement.

Le rapporteur pour avis a enfin énuméré les réformes législatives qu'il lui semblait nécessaire d'entreprendre: l'assuranceconstruction, la protection des acquéreurs de maisons individuelles, la multi-propriété et la location-vente. Il a également souhaité que le Gouvernement précise les options de la politique du logement en ce qui concerne la place du logement dans la collecte de l'épargne, l'équilibre entre l'aide à la pierre et l'aide à la personne et les modalités futures de ces deux types d'aides.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur pour avis, M. Roger Rinchet a exprimé ses craintes devant la croissance des coûts de l'A.P.L., il a par ailleurs souhaité que le Gouvernement augmente ses interventions destinées à faciliter l'implantation de logements sociaux dans le centre des villes.

M. Fernand Lefort a souhaité que les crédits budgétaires soient rapidement utilisés. Il a également souligné l'importance des travaux de réhabilitation qui permettent d'employer une maind'œuvre qualifiée.

M. Raymond Dumont a regretté la diminution du taux des subventions destinées à compenser la surcharge foncière. Il a rappelé que l'amélioration de l'habitat était un impératif social et économique.

M. Jacques Moutet a déploré l'insuffisance des crédits de ce budget, en particulier pour ce qui concerne les prêts aidés d'accession à la propriété (P.A.P.).

M. Roland Grimaldi a déclaré que la reconquête des centres des villes devait être une priorité.

Sur proposition de son rapporteur pour avis, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du logement figurant dans le projet de loi de finances pour 1983.

La commission a ensuite examiné le rapport pour avis, présenté au nom de M. Marcel Lucotte, empêché, par M. Michel Chauty, sur le projet de budget de l'énergie pour 1983.

M. Michel Chauty a fourni tout d'abord un aperçu du marché énergétique mondial en rappelant la situation particulière des différents pays, et en soulignant que le plafonnement actuel de la consommation, notamment de pétrole, a des répercussions dramatiques pour certaines nations en voie de développement, telles que le Nigéria ou l'Indonésie.

Concernant la France, M. Michel Chauty a indiqué que la régression de notre consommation énergétique, constatée en 1981 et prévue pour 1982, était due, pour l'essentiel, au marasme de

notre économie qui affecte en premier lieu le secteur industriel et, accessoirement seulement, aux économies d'énergie. Il a cependant noté une amélioration sensible de notre taux d'indépendance, passé de 29 p. 100 en 1980 à 35 p. 100 en 1981.

Le rapporteur pour avis a souligné ensuite l'aggravation de notre facture énergétique qui pourrait atteindre près de 190 milliards de francs en 1982 en raison, surtout, de la hausse du dollar.

En ce qui concerne le charbon, il a indiqué que la production, qui était de 20 millions de tonnes en 1981, ne sera sans doute que de 18,2 millions de tonnes en 1982.

Le rapporteur a passé ensuite en revue la situation particulière des autres produits et techniques énergétiques : charbon, pétrole, gaz naturel et électricité. Concernant ce dernier point, il a estimé que la résistance de l'économie française passait par le développement de ce vecteur énergétique, lui-même dépendant pour l'essentiel de l'accroissement de notre équipement électronucléaire.

Au sujet des économies d'énergie et des énergies nouvelles, M. Michel Chauty a estimé qu'il convenait de poursuivre l'effort entrepris dans ce domaine, sans en escompter des résultats notables à moyen terme.

En conclusion, le rapporteur pour avis a souhaité que le Gouvernement précise ses prévisions et ses intentions, notamment dans le domaine de l'électro-nucléaire et du charbon.

Un large débat s'est ensuite instauré sur les problèmes évoqués par M. Michel Chauty. M. Marcel Daunay a déploré certaines contradictions du Gouvernement au plan nucléaire, et estimé que les hésitations de celui-ci risquaient de coûter cher au pays et de réduire notre autonomie.

M. Maurice Janetti a reconnu que l'électro-nucléaire est appelée à jouer un rôle important, mais que cette énergie n'est pas modulable, ce qui nécessite un minimum de diversification. Il a estimé que la production charbonnière française souffrait de l'abandon de certains de nos gisements depuis de longues années. A propos des énergies de substitution, il a mis en cause l'attitude d'E. D. F., qui veut essentiellement vendre de l'électricité, et déclaré qu'en matière d'utilisation du soleil, Thémis était une démonstration par l'absurde.

M. René Regnault a regretté l'attitude pessimiste du rapporteur pour avis et jugé qu'il fallait engager le combat pour les économies d'énergie et la mise en œuvre des énergies nouvelles. Il a conclu que le groupe socialiste voterait pour l'adoption des crédits.

M. Jean Colin a évoqué le problème des usines marémotrices et M. Raymond Dumont a souhaité un contrôle plus important des Charbonnages de France sur l'association technique des importations de charbon (A. T. I. C.), en estimant que cette entreprise devrait pouvoir acquérir et exploiter des gisements de houille à l'étranger.

En réponse aux intervenants, le rapporteur pour avis a souligné le caractère également peu modulable des centrales à charbon, reconnu le rôle important des économies d'énergie, souligné le coût élevé de la mise en œuvre des énergies nouvelles, indiqué qu'il n'existait aucun projet précis de nouvelles installations marémotrices, et convenu que les missions de l'A. T. I. C. devraient être reconsidérées.

En conclusion, la commission, sous réserve des observations faites, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits concernant l'énergie dans le projet de loi de finances pour 1983.

La commission a ensuite désigné M. Pierre Lacour comme rapporteur pour la proposition de loi n° 36 (1982-1983), tendant à réformer le statut juridique des fédérations départementales des chasseurs, présentée par M. Hubert d'Andigné et plusieurs de ses collègues.

La commission a constaté qu'il n'y avait aucun amendement au projet de loi n° 24 (1982-1983), modifié par l'Assemblée Nationale, modifiant la loi n° 61-1262 du 24 novembre 1961, relatif à la police des épaves maritimes (M. Joseph Yvon, rapporteur).

La commission a enfin examiné les amendements au projet de loi n° 49 (1982-1983), adopté par l'Assemblée Nationale, portant réforme de la redevance pour création de locaux à usage de bureaux et à usage industriel en région d'île-de-France.

M. Michel Chauty, rapporteur, a rappelé que la commission avait décidé de rejeter ce projet de loi au cours d'une séance précédente. En conséquence, il a proposé que la commission émette un avis défavorable à tous les amendements présentés.

Après des observations de MM. Jean Colin, Pierre Ceccaldi-Pavard, Daniel Millaud, Fernand Tardy et René Regnault, la commission en a ainsi décidé; elle a donc émis un avis défavorable à l'amendement n° 14 tendant à insérer un article additionnel avant l'article premier. Il en a été de même pour les amendements n° 1 et 13 visant l'article premier; pour l'amendement n° 15 à l'article 4; pour les amendements n° 16 et 17 à l'article 5; pour l'amendement n° 22 visant l'article 6; pour l'amendement n° 18 à l'article 7; pour l'amendement n° 19 à l'article 7 bis; pour l'amendement n° 20 à l'article 8 et pour l'amendement n° 21 tendant à insérer un article additionnel après l'article 9.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mardi 9 novembre 1982. — Présidence de M. Jean Lecanuet, président. — La commission a procédé à l'audition de M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué chargé des services de coopération et de développement.

Sur le projet de budget avant transferts, le ministre a indiqué que, portant sur 5,244 milliards de francs, les crédits progressaient de 7,01 p. 100. Les autorisations de programme et les dépenses ordinaires augmentent de 11 p. 100. Le ministre a insisté sur la progression de 17,5 p. 100 des crédits du F.A.C., dont l'action sera surtout tournée vers les pays les moins avancés et portera prioritairement sur les secteurs suivants : développement rural, infrastructures, communications, autosuffisance énergétique, soins de santé primaires. Il a ensuite évoqué l'augmentation des concours financiers (+ 14.6 p. 100) et insisté sur l'accroissement important des crédits consacrés aux bourses et à l'aide aux organisations gouvernementales. Le ministre a également évoqué la réorganisation de la philosophie de l'assistance technique, la poursuite de la politique de titularisation d'agents et, enfin, la modicité des frais de fonctionnement de ses services, qui restent peu étoffés.

Pour ce qui est des conséquences budgétaires de la restructuration de ses services à la suite des décrets du 27 juillet 1982, M. Jean-Pierre Cot a indiqué que la réforme se fondait sur deux principes de base: l'unité du ministère des relations extérieures, d'une part, et l'identité et la cohérence de l'instrument de coopération et de développement au sein de cet ensemble, d'autre part.

Compte tenu des transferts entre les sections I et II du budget du ministère des relations extérieures résultant de l'application de ces principes et compte tenu également du surprix payé pour le gaz algérien que le Gouvernement considère comme une forme de coopération, le budget de la section II du ministère des relations extérieures consacré aux actions de coopération et de développement devrait porter sur 7,1 milliards de francs.

Répondant à diverses questions posées par le rapporteur pour avis M. Louis Martin, M. Jean-Pierre Cot a, tout d'abord, rappelé sa réticence à l'égard des subventions budgétaires qui sont cependant nécessaires car elles s'appliquent à des partenaires

sûrs tels que la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, la République centrafricaine ou Djibouti, qui sont menacés de banqueroute, avec tous les risques économiques et politiques que cela comporterait.

Interrogé sur l'assistance technique militaire, le ministre a fait valoir qu'il s'agissait d'un élément important qui devrait, dans la situation d'instabilité qui caractérise l'Afrique, contribuer à ancrer le non-alignement de nos partenaires. A cet égard, l'aide française tend à privilégier la formation des cadres locaux.

Sur la réforme des structures du 27 juillet 1982, M. Jean-Pierre Cot a mis en lumière le fait que cette réforme substituait à une organisation des services par matière, une organisation fonctionnelle correspondant au demeurant à celle de la direction générale de la coopération de la Commission des Communautés européennes, ainsi qu'à celle du ministère correspondant en République fédérale.

La direction des politiques assurera, outre l'inspiration générale de la coopération et du développement, le secrétariat du F.A.C. dont l'action continuera de porter sur les vingt-six Etats avec lesquels la France coopérait dans le cadre du ministère de la coopération. La direction des projets veillera à ce que ces derniers soient moins sectoriels qu'ils l'étaient parfois. Quant à la direction des moyens, elle assurera notamment une politique et une gestion unique des personnels coopérants.

Après avoir également évoqué avec M. Louis Martin l'avenir du transcamerounais et le caractère informel de la conférence de Kinshasa, le ministre a précisé sa doctrine concernant les grands projets. Il a ainsi été amené à indiquer ses réticences à l'égard du gigantisme ainsi que les effets pervers de certains programmes de barrage. Il a enfin indiqué que les grands projets seraient désormais soumis à un examen critique préalable de la part d'experts indépendants.

Interrogé par M. Claude Mont, le ministre a évoqué le fait que la Libye semblait à nouveau faire acte de présence au Tchad.

Avec M. Jacques Ménard, le ministre a traité de la situation en Haute-Volta, ainsi que de la succession de M. Ahidjo à la tête du Cameroun. L'équilibre ethnique de l'équipe gouvernementale camerounaise semble préservé.

Evoquant l'avenir de la convention de Lomé avec M. Claude Mont, le ministre a précisé que le mécanisme du S.T.A.B.E.X. concourait à la couverture des pertes d'exportation jusqu'à

concurrence de 50 p. 100 et que l'élargissement de la convention à l'Angola et au Mozambique ne pèsera pas d'un poids excessif sur les mécanismes stabilisateurs prévus par cette convention.

Dans les négociations à venir le Gouvernement se montrera favorable à la défense de l'acquis et à la révision de l'accord sur le sucre. Il n'est pas en faveur d'une extension sectorielle ni d'une autre extension géographique de la convention.

Mercredi 10 novembre 1982. — Présidence de M. Jacques Ménard, vice-président. — M. Louis Martin a présenté son projet de rapport pour avis sur le budget du ministère des relations extérieures pour 1983 (coopération et développement). Il a souligné le contexte économique dans lequel s'inscrit l'action des services de coopération et de développement du ministère des relations extérieures, caractérisé par la survenance ou la confirmation de quelques faits positifs nouveaux, la légère amélioration de la situation au Sahel en raison de conditions climatiques meilleures, le redressement de la production vivrière durant la campagne 1981-1982, le fait pétrolier et ses conséquences positives sur l'économie des pays producteurs, la poursuite, malgré la crise et les tensions Est-Ouest, des négociations internationales sérieuses concernant le développement : le sommet de Cancun, le volet Nord-Sud du sommet de Versailles, le sommet franco-africain à Kinshasa, les négociations sur les accords de produits.

Il a rappelé la stagnation des principales productions agricoles et minières d'exportation et le marasme des industries manufacturières.

La tendance généralement déflationniste du cours des principaux produits de base et les interrogations sur la politique des accords de produits se traduisent par la mauvaise évolution des cours des principaux produits de base, les interrogations sur la validité des mécanismes stabilisateurs.

Il a évoqué ensuite la poursuite de la détérioration des termes de l'échange des pays non producteurs de pétrole, la poursuite de la dégradation des finances publiques et les effets défavorables des dévaluations du franc.

Pour ce qui est de l'effort global d'aide au développement consenti par la France et le rôle particulier des services de la coopération et du développement du ministère des relations extérieures, il a rappelé, tout d'abord, le caractère non exhaustif de l'action des services de la coopération et du développement en soulignant la situation antérieure à la réforme de 1982, réforme qui institue la direction des politiques du développement, la direction des projets et la direction des moyens, en permettant la nécessaire clarification de l'examen de l'ensemble des moyens de l'Etat consacrés à la coopération et au développement.

En conséquence, il a mis en lumière l'effort global d'aide publique au développement consenti par la France par une augmentation réelle et sensible par rapport à l'année précédente, assortie d'une promesse d'augmentation substantielle pour les années à venir et par une plus grande rigueur dans la comptabilisation de l'aide publique au développement de la France.

Il a indiqué la diminution de la part de l'effort d'aide publique au développement transitant par le budget qui nous est soumis, le déclin de la part du continent africain dans l'effort d'aide publique au développement consenti par la France et enfin le déclin et la réorientation de l'aide publique au développement consacrée aux actions multilatérales.

Il a estimé que le budget 1983 est un budget dont ni l'enveloppe globale ni la progression ne sont à la hauteur des ambitions proclamées, et un budget d'austérité dont les orientations budgétaires gèrent la pénurie des moyens selon les orientations en général les plus opportunes. En effet, les moyens du fonds d'aide et de coopération traduisent un effort relatif dans une conjoncture d'austérité et le maintien de notre action pour la formation des hommes, l'espoir de voir celle-ci maintenue en matière d'assistance technique. Il a estimé que l'augmentation des concours financiers constitue toujours une solution regrettable.

Pour ce qui est des priorités sectorielles, il a fait ressortir la valorisation des ressources humaines selon des priorités opportunes (les P.M.A., la médecine préventive et rurale, l'africanisation des hommes et des programmes); la valorisation des ressources économiques dispose de moyens qui s'essoufflent mais s'orientent vers de justes priorités (les P.M.A., le développement endogène, le milieu rural, l'autosuffisance alimentaire).

Soulignant que le secteur du soutien à l'administration des Etats et la marginalisation de la recherche scientifique et technique résultent d'un nouveau partage de compétences entre les ministères à propos des priorités géographiques, il a rappelé les incidences de la réforme des structures de juillet 1982 sur les priorités géographiques de la politique de coopération et de développement en évoquant la situation avant la réforme, la réforme résultant du comité interministériel du 21 novembre 1981 et en donnant des indications sur l'évolution des priorités géographiques de l'action du ministère d'après le montant de l'aide attribuée aux divers groupes d'Etats.

En conclusion, M. Louis Martin a proposé à la commission d'approuver les crédits consacrés à la coopération et au développement. Ses conclusions ont été adoptées.

M. Max Lejeune a présenté son projet de rapport pour avis sur les crédits de la section « Marine » du budget de la défense pour 1983.

Ces crédits se décomposent en 11 583 millions de francs de crédits de paiement au titre III et, au titre V, en 12 299 millions de francs en crédits de paiement, et 14 822 millions de francs en autorisation de programme.

L'ensemble des crédits de paiement représente 17,93 p. 100 du budget total de la défense pour 1983.

Le titre III, en augmentation de 10,70 p. 100, ne comporte aucune mesure nouvelle en matière d'effectifs et maintient, en francs courants, le chiffre des crédits affectés aux carburants et combustibles.

Le titre V, en augmentation de 9,90 p. 100 pour les autorisations de programme, et de 7,05 p. 100 pour les crédits de paiement, marque une diminution relative en ce qui concerne les constructions neuves et les fabrications de l'aéronautique navale.

S'agissant de l'évolution de la marine, les programmes 1977-1982 sont réalisés, à quelques glissements près. Mais il faudra pour l'avenir prévoir des décalages et la suspension du lancement de la phase d'industrialisation de l'Atlantic G2, initialement prévu pour 1982.

Si l'évolution de la force océanique stratégique est conforme aux prévisions, en revanche, la décision du lancement de programme « porte-aéronefs à propulsion nucléaire » est toujours en suspens. D'autre part, si les livraisons des bâtiments prévus par la programmation se sont effectuées normalement, les commandes prévues au budget 1983 ne porteront que sur deux corvettes antiaériennes (soit 12 460 tonnes de livraisons et 7 270 tonnes de commandes).

En matière de politique des personnels, M. Max Lejeune a fait remarquer que la décision annoncée de maintenir à la mer une permanence de trois S.N.L.E. et l'évolution des autres missions confiées à la marine, allaient accroître le problème de l'insuffisance des plans actuels d'armement des bâtiments.

Il a indiqué que la décision de relancer le programme « porteaéronefs » ne pouvait plus attendre, ne serait-ce entre autres, que dans le cadre du maintien de nos forces navales françaises sur l'ensemble du globe, tout particulièrement dans les D.O.M.-T.O.M. et au Moyen-Orient.

Exprimant ses inquiétudes devant les insuffisances du budget en question, et s'élevant contre le procédé qui a consisté, pour le Gouvernement, à annuler, par l'arrêté du 18 octobre 1982, sans avoir pris l'avis d'aucune instance parlementaire, 1848 millions de francs en autorisations de programme et 593 millions de francs en crédits de paiement dans les crédits de la marine, il a exposé qu'il serait prêt à s'en remettre à la décision de la commission sur l'adoption ou le rejet des crédits de la section « Marine ».

A la suite de cet exposé, un échange de vues approfondi s'est établi auquel ont pris part notamment le président, MM. Albert Voilquin, Georges Repiquet, André Bettencourt, Pierre Matraja et Jacques Genton. Les membres de l'opposition nationale ont manifesté leurs vives réserves à l'égard du budget proposé, tout en exprimant leur souci de ne pas voir priver la France des moyens de sa défense; M. Pierre Matraja, pour sa part, a estimé que ces crédits pouvaient être votés, en attendant la décision qui sera prise sur le projet de loi de programmation.

Sur la proposition du président, il a été décidé qu'un vote final sur les crédits de la défense n'interviendrait qu'après la présentation de tous les rapports pour avis de la commission sur les sections du budget de la défense.

AFFAIRES SOCIALES

Mardi 9 novembre 1982. — Présidence de M. Jean Chérioux, vice-président. — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a procédé à l'examen des amendements au projet de loi n° 67 (1982-1983), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième et nouvelle lecture, relatif à la composition des conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale.

Sur la proposition de M. Louis Souvet, rapporteur, elle a d'abord donné un avis favorable à l'adoption du sous-amendement n° 23, présenté par M. Jean-Pierre Cantegrit, tendant à instituer un conseil d'administration chargé de la gestion du régime d'assurance volontaire des personnes salariées, non salariées et retraitées vivant à l'étranger, sous la réserve que ce sous-amendement soit transformé, en séance publique, pour des raisons de forme, en un amendement à l'article premier. La commission a par ailleurs donné un avis défavorable à l'adoption des amendements n° 24 et 26 de M. Stéphane Bonduel tendant à attribuer aux représentants des unions d'associations familiales un siège délibératif au sein des conseils d'administration. Le rapporteur a en effet considéré que si l'intention était bonne, elle allait à l'encontre des accords intervenus entre les deux Assemblées et n'était pas menée jusqu'à son terme puisque seuls les articles premier et 2 étaient modifiés, à l'exclusion des autres articles relatifs à la composition des caisses d'assurance maladie et d'assurance vieillesse.

La commission a également donné un avis défavorable aux amendements n° 25, 27 et 29 du même auteur tendant à attribuer trois sièges consultatifs aux professions de santé, afin d'assurer une représentation des professions médicale, dentaire et pharmaceutique.

Enfin, la commission a donné un avis défavorable à l'amendement n° 28 du même auteur qui, tendant à exiger de tous les membres du conseil d'administration des caisses d'allocations familiales la qualité d'allocataires ou d'anciens allocataires, reprenait par ailleurs une composition du conseil qui mettait en cause le paritarisme entre les représentants des employeurs et ceux des salariés.

Présidence de M. Robert Schwint, président. — Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'audition de M. Jack Ralite, ministre de la santé, sur les crédits de son ministère pour 1983.

Le ministre a exposé que trois mots-clés sous-tendaient son projet de budget : croissance, décentralisation et rigueur.

- --- croissance tout d'abord dans la mesure où les crédits augmentent de 14 p. 100 et atteignent 5,8 milliards de francs;
- décentralisation, ensuite, car les crédits concernent essentiellement des remboursements aux collectivités locales qui s'accroissent de 23 p. 100;
- rigueur, enfin, compte tenu de l'environnement budgétaire, mais les crédits seront affectés aux besoins prioritaires : amélioration de la prévention, de l'accueil et de la qualité des soins à l'hôpital, avec un souci de maîtrise des dépenses et de reconquête du marché intérieur. C'est un nouveau visage de l'hôpital qui se met en place, qui se parachèvera avec la prochaine réforme hospitalière et le renforcement des moyens des hôpitaux par la création de 8 000 emplois.

M. Jack Ralite a ensuite décrit l'essentiel des crédits affectés à la prévention, qui constituent les deux tiers du budget de la santé et progressent de 21 p. 100. Ils concernent particulièrement les orientations suivantes :

- la poursuite des actions en matière de protection de la mère et de l'enfant;
- l'accroissement des moyens accordés à la prophylaxie mentale afin de développer les traitements ambulatoires;
- la prolongation des efforts en matière d'aide médicale urgente;
 - l'augmentation des moyens accordés à la santé scolaire ;
- la définition des grands axes d'une politique globale de lutte contre le cancer débouchant sur une vaste concertation à l'échelle nationale;
- la poursuite d'une politique active de prévention régionalisée avec le souci de développer l'épidémiologie et la connaissance des besoins de santé. Fin 1983, toutes les régions seront dotées d'un comité régional de promotion de la santé et d'un observatoire de santé.

Le second axe du budget, a poursuivi le ministre, concerne la rénovation des équipements sanitaires. Les dotations d'équipement font l'objet d'une mesure de blocage de 25 p. 100 de leur montant en 1982. Les pourcentages d'augmentation prévus dans le projet de budget rapportent les dotations pour 1983 à l'intégralité des dotations initialement votées dans le cadre du budget 1982. Elles représentent le quart du budget de la santé et devraient permettre la rénovation de C.H.R. afin d'adapter et moderniser leurs capacités d'accueil. Elles concernent aussi les établissements de soins, de cure et de réadaptation ainsi que la poursuite de la transformation des hospices, de même que l'amélioration des établissements et services de protection sanitaire.

Le ministre a ensuite décrit les crédits de son ministère consacrés à la formation des personnels médicaux et paramédicaux, à la recherche ainsi qu'à la pharmacie et au médicament.

En conclusion, il a souhaité que son projet de budget, qui lui apparaît comme constructif, soit apprécié dans son contexte, qui est un souci de rigueur dans la gestion des fonds publics.

Il s'est déclaré en conséquence satisfait qu'il augmente davantage que l'ensemble du budget de l'Etat. Les crédits seront gérés de manière efficace et responsable. Seront ainsi multipliées les initiatives pour la reconquête du marché intérieur. De même seront améliorés l'organisation et le fonctionnement des hôpitaux, et seront davantage associés à une réflexion sur les principes d'une nouvelle économie de la santé tous les personnels concernés et plus largement tous les acteurs du système de santé.

A la suite de cet exposé, le ministre a répondu aux questions qui lui ont été posées par divers commissaires.

M. Michel Moreigne l'a interrogé sur les modalités concrètes, notamment en Limousin, du souci manifeste de rapprocher les structures hospitalières de la population. M. Jack Ralite a confirmé qu'effectivement il souhaiterait favoriser les établissements de petite et moyenne dimension, sans évidemment négliger les plus grands. Il a promis qu'un scannographe « corps-entier » sera installé à Limoges. Dans le même sens, M. René Touzet a attiré l'attention du ministre sur le cas d'Argenton-sur-Creuse et M. Roger Lise sur celui d'un hôpital de Fort-de-France. A cet égard, M. Jack Ralite a précisé qu'une prochaine réunion de travail permettrait de définir la programmation de la mise en place des équipements dans les départements d'outre-mer.

Le rapporteur pour avis, M. Jean Chérioux, a, quant à lui, essentiellement insisté sur les orientations globales de la politique gouvernementale, en ce qui concerne les hôpitaux. La suppression des budgets supplémentaires, alors qu'ils avaient été

autorisés l'an passé, de même que le remboursement des avances à la sécurité sociale, va considérablement accroître les difficultés de trésorerie des établissements, qui les répercuteront sur leurs fournisseurs.

Pour 1983, la circulaire fixant le taux directeur d'accroissement des prix de journée n'est pas encore publiée, mais on sait déjà qu'il avoisinerait 8,3 ou 9 p. 100, ce qui entraînera de nombreux problèmes de gestion. Les 8 000 créations de postes autorisées pourront difficilement étre financées et les établissements risquent en conséquence de ne pouvoir faire face à leurs missions et seront contraints de fermer certains services.

Au-delà des problèmes posés par le fonctionnement des hôpitaux, certaines réformes mériteraient d'être précisées. Il en est ainsi de la mise en place prochaine de la dotation globale, des modalités d'application de l'article 19 du projet présenté par M. Pierre Bérégovoy relatif à la sécurité sociale, du prochain statut des médecins hospitaliers, de la réforme des conseils d'administration des hôpitaux, de la mise en place des services d'aide médicale urgente et du projet de départementalisation des hôpitaux.

En réponse à ces questions, le ministre de la santé a précisé que le taux directeur d'augmentation des budgets hospitaliers serait de 9 p. 100 hors emploi (contre 13,4 p. 100 en 1982), ce qui conduirait à environ 10,3 p. 100 avec les créations d'emploi. Ce taux est basé sur la perspective d'une hausse des prix de 8 p. 100; des budgets « rectificatifs » seront prévus en cas de « dérapage ».

En ce qui concerne les emplois, les budgets primitifs comprendraient deux tranches de 4000 postes concernant essentiellement les ouvertures de nouveaux services. Pour ce qui est de l'exercice 1982, il se terminera selon le ministre dans de bonnes conditions. Des emplois prévus au budget précédent n'ont pas tous été effectivement pourvus, ce qui a laissé une certaine marge financière ». Sur 2000 établissements, quarante seulement ont fait une demande de budget supplémentaire. M. Jack Ralite a insisté à cet égard sur la nécessité de mettre davantage en lumière, désormais en matière de gestion, la notion de rentabilité sociale.

La gestion de l'hôpital doit être améliorée. Tout dans la tarification actuelle pousse à la prolongation du séjour des hospitalisés. La dotation globale présente des avantages mais à condition — si l'on ne veut pas gérer la pénurie — qu'elle soit discutée entre trois parties : la sécurité sociale, la direction de

l'hôpital et le ministre de la santé. Il faudra certes inventer de nouveaux indices de référence, ne serait-ce que pour remplacer le prix de journée. Il faut avancer vers une nouvelle conception de rigueur et de responsabilité, mais qui ne soit pas autoritaire. Il sera certes difficile de changer les habitudes et les mentalités et de créer de nouvelles pratiques, mais « la pâte est en train de prendre dans les hôpitaux ».

Il y a eu, a reconnu le ministre, des fermetures de service cet été, comme tous les étés, avec quelquefois des prolongations, mais elles n'étaient pas toujours justifiées. La réforme du statut des médecins est toujours, quant à elle, en discussion, mais elle avance. Pour ce qui est du « département », toutes les organisations vont être prochainement reçues et le projet définitif sera présenté en décembre. M. Jack Ralite s'est déclaré prêt à en informer la commission.

En ce qui concerne les urgences, c'est véritablement une parité entre S.A.M.U. et médecine libérale qui sera instaurée. Enfin et s'agissant des expériences nouvelles prévues par l'article 19 du projet « Bérégovoy », le ministre a préféré que soit interrogé sur ce point le ministre signataire du projet. Il a précisé que les centres de santé créés cette année avaient été très peu nombreux et que ces expériences nouvelles ne pouvaient être que complémentaires à l'organisation actuelle des soins.

Mercredi 10 novembre 1982. — Présidence de M. Robert Schwint, président, puis de M. Louis Boyer, vice-président. — La commission a d'abord décidé, sur la proposition de M. René Touzet, de reporter à une date ultérieure la désignation d'un rapporteur pour la proposition de loi n° 77 (1982-1983) de M. Robert Schwint tendant à modifier et compléter les dispositions de la loi n° 73-10 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier, entre soixante et soixante-cinq ans, d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans.

La commission a alors examiné, sur le rapport de M. André Bohl, le projet de loi n° 56 (1982-1983), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, portant diverses mesures relatives à la sécurité sociale.

Le rapporteur a indiqué à la commission que, selon lui, le projet de loi soumis à son examen était le résultat d'une politique économique et sociale dont la majorité du Sénat n'a jamais accepté les orientations. Il a constaté que les informations relatives à la situation financière de la sécurité sociale étaient très fragmentaires et que la commission des comptes de la sécurité sociale créée par le gouvernement précédent n'a pas été réunie depuis le mois de juillet 1981. Il a enfin voulu montrer que le projet de loi constituait un simple transfert de charges, destiné à désengager la sécurité sociale, vers les assurés, l'Etat, les collectivités locales et enfin les industries pharmaceutiques.

M. Noël Berrier a regretté que l'exposé de M. André Bohl soit « plus proche du réquisitoire que du rapport parlementaire ». Mme Monique Midy a rejeté l'ensemble des conclusions du rapporteur dont elle a condamné le ton. M. Jean Chérioux a considéré que la majorité sénatoriale ne pouvait accepter de demander aux Français un nouveau sacrifice, résultat d'une politique économique et sociale qu'elle a constamment rejetée. M. Robert Schwint, déclarant intervenir à titre personnel, a condamné la vivacité du propos du rapporteur en regrettant que la politique du Gouvernement soit présentée d'une façon aussi négative. Il a rappelé que, depuis 1975, les plans de financement de la sécurité sociale n'avaient cessé de se multiplier et qu'il est excessif de faire peser sur le seul actuel Gouvernement la responsabilité de la situation actuelle. Il a rappelé enfin que le rétablissement des équilibres nécessitait à la fois une action sur les recettes et une meilleure maîtrise des dépenses de sécurité sociale. M. Michel Moreigne a souhaité que le rapport comporte plus de nuances, notamment en ce qui concerne les mesures sociales prises en mai et juin 1981 et l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans. M. Jean Béranger, s'associant aux propos de ses collègues appartenant à l'opposition sénatoriale, a rappelé que Mme Simone Veil et ses successeurs avaient envisagé de mettre en application la plupart des mesures aujourd'hui contenues dans le projet de loi. M. Jean Chérioux est intervenu à nouveau pour rappeler qu'il ne saurait être question de changer les responsabilités. Il appartient, selon lui, à la majorité présidentielle d'assumer la charge des conséquences de sa propre politique. M. Robert Schwint, s'exprimant toujours à titre personnel, a rappelé que le Sénat ayant avant tout pour mission de légiférer, une attitude aussi négative que celle du rapporteur lui interdisait d'assumer une telle mission. M. André Bohl, rapporteur, a indiqué que les conditions de préparation de son rapport avaient été difficiles, qu'elles ne lui avaient pas permis de recevoir un certain nombre d'informations. Il a notamment regretté que le rapport relatif aux expérimentations de tarification hospitalière n'ait pas été soumis au Parlement avant la mise en œuvre de la dotation globale de fonctionnement des établissements. M. Robert Schwint a demandé au rapporteur de ne pas méconnaître la portée sociale des mesures d'amélioration des prestations arrêtées par le Gouvernement en 1981. M. Louis Boyer a constaté pour sa part que si ces mesures sociales n'étaient pas mauvaises en elles-mêmes, leur coût n'était pas supportable pour l'économie française qui, depuis lors, a subi les effets de cette politique initiale. M. Jacques Bialski a rappelé que les Gouvernements antérieurs promettaient depuis de longues années une réforme d'ensemble de l'institution de la sécurité sociale et que l'on ne pouvait demander immédiatement à un Gouvernement de gauche de faire ce que l'actuelle opposition n'était pas parvenue à réaliser en vingttrois ans d'exercice des responsabilités du pouvoir.

La commission a alors abordé l'examen des articles. Aux articles 3 et 4, le rapporteur a indiqué à la commission que l'accroissement de la cotisation d'assurance maladie des préretraités, contraire aux engagements du Président de la République, entraînait une réduction sensible du pouvoir d'achat des intéressés en violant les engagements de l'Etat à l'égard de ceux qui ont accepté de quitter leur emploi au profit de jeunes travailleurs, en contrepartie d'un revenu sur lequel ils devaient pouvoir compter.

La commission a alors adopté deux amendements présentés par son rapporteur, tendant à supprimer les articles 3 et 4.

A l'article 5, le rapporteur a rappelé que la taxe sur les industries pharmaceutiques compromettait l'avenir d'une profession dont la progression raisonnable des prix de ses produits justifiait que tous les movens lui soient laissés pour poursuivre ses efforts de recherche. Il a ajouté qu'une telle taxe menaçait l'emploi des onze mille visiteurs médicaux et le développement de la presse médicale à caractère scientifique. Enfin il a considéré qu'une telle pénalisation pesait lourdement sur la compétitivité de l'industrie pharmaceutique face à des concurrents étrangers soumis à de moins lourdes charges. M. Robert Schwint a rappelé que trop souvent les revues médicales constituaient plus des recueils publicitaires que des supports de formation et d'information des médecins. M. Jean Chérioux a considéré pour sa part qu'une telle taxe conduirait soit à une renonciation du développement de la recherche, soit à une réduction sensible de l'emploi des visiteurs médicaux. M. Jean Béranger, Mme Monique Midy et M. Noël Berrier ont défendu la moralité d'une mesure qui limiterait à l'avenir certaines dépenses scandaleuses des industries pharmaceutiques. MM. Louis Boyer, Jean Chérioux et Jean Madelain ont souhaité que la commission rejette cet article au nom de la recherche médicale française et de la défense de l'emploi. M. André Bohl est alors intervenu à nouveau pour rappeler que les dépenses consacrées à la rémunération des visiteurs médicaux représentaient les deux tiers des dépenses de publicité et que la promotion des médicaments non remboursables n'était pas affectée par la taxe. M. Michel Moreigne a acquiescé aux propos du rapporteur en voulant lui démontrer la contradiction de son développement. La commission a alors adopté l'amendement de son rapporteur tendant à supprimer l'article 5.

Aux articles 6, 7, 8 et 8 bis, le rapporteur a indiqué que le forfait journalier hospitalier, était une mesure injuste qui, en fait, conduisait à un désengagement de la sécurité sociale aux dépens des plus défavorisés. Il a également indiqué que le transfert de la sécurité sociale vers l'aide sociale, constituait une régression sociale contraire à l'effort de généralisation poursuivi depuis de longues années. Enfin, M. André Bohl a rappelé les lourdeurs de gestion que comportait l'institution du forfait hospitalier. M. Jean Chérioux a considéré que le forfait journalier n'était pas autre chose qu'un ticket modérateur dont pourtant, l'actuel gouvernement avait promis au cours des récentes consultations électorales, la suppression prochaine.

La commission a alors adopté les amendements de son rapporteur tendant à supprimer les articles 6, 7, 8 et 8 bis.

Aux articles 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18, M. André Bohl a d'abord regretté que l'institution d'une dotation globale de financement des hôpitaux, versée par la sécurité sociale, n'ait pas été précédée par la publication du rapport sur l'expérimentation des formules de financement prévue par la loi du 4 janvier 1978. Il a ensuite constaté que le projet de loi se contentait de prévoir le seul mode de financement par la sécurité sociale des établissements, sans modifier la tarification des autres participations financières et sans procéder à une réforme effective de la gestion hospitalière. Il a rappelé que la suppression des budgets supplémentaires avait déjà conduit les autorités de tutelle à imposer la logique d'une globalisation destinée en fait à rationner la consommation sanitaire des Français. Il a enfin condamné un projet qui touchait au financement des hôpitaux, sans procéder à la réforme de l'ensemble de l'institution, promise pour une date ultérieure. M. Robert Schwint a regretté. comme le rapporteur du Sénat et celui de l'Assemblée Nationale, que le rapport sur les expérimentations n'ait pas été publié, mais il a voulu montrer l'intérêt d'une clarification des rapports entre l'hôpital et la sécurité sociale. M. Jean Chérioux a manifesté sa

préférence pour une formule de gestion des hôpitaux plus proche de la technique du prix de journée éclaté en constatant par ailleurs que le projet de loi, loin de retenir le budget global, définissait seulement la dotation de la sécurité sociale à l'hôpital. M. Louis Boyer a également manifesté sa préférence pour la technique du prix de journée éclaté en souhaitant avant toute réforme, communication du rapport sur les expérimentations. La commission a alors adopté les amendements de son rapporteur tendant à supprimer les articles 9 à 18 du projet de loi. M. André Bohl a présenté les articles 19 et 20 relatifs au financement d'actions expérimentales dans le secteur sanitaire et social. Il a voulu montrer les dangers d'un tel dispositif qui, refusant la concertation avec les professions de santé, contenait, en germe, des atteintes à l'exercice libéral de la médecine. La commission a adopté les deux amendements de son rapporteur tendant à supprimer les articles 19 et 20.

Aux articles 21, 22, 23, 24, 25 et 26, le rapporteur a d'abord regretté que la réforme de l'assiette des cotisations des travailleurs non salariés non agricoles ne s'accompagne pas de mesures d'harmonisation des prestations et constitue en fait un blanc-seing accordé au Gouvernement pour procéder, selon les nécessités financières, à un accroissement très lourd des cotisations des intéressés. Il a montré par ailleurs les insuffisances techniques d'un dispositif dont il a souhaité que la commission le rejette dans son ensemble. M. Michel Moreigne s'est étonné des conclusions du rapporteur en constatant pour sa part, que depuis longtemps, les parlementaires étaient saisis des protestations des professions intéressées qui condamnaient un système de régularisation de cotisations souvent lourdes à supporter, notamment pour les retraités.

La commission a alors supprimé les articles 21 à 26 du projet de loi, adoptant les amendements de son rapporteur.

A l'article 27, M. André Bohl a montré que la seule taxation des alcools titrant plus de 25°, ne pouvait constituer une mesure sanitaire destinée à lutter contre l'alcoolisme et que la taxation des tabacs, si elle répondait mieux à cet objectif, était contraire aux obligations européennes de la France. M. Michel Moreigne, rappelant qu'il avait rapporté la loi du 9 juillet 1976, a donné son approbation à un dispositif qui en complétait utilement la portée. La commission a alors adopté l'amendement de suppression de l'article 27 présenté par son rapporteur.

A l'article 28, M. André Bohl a proposé la suppression d'une disposition qui, tendant à accroître les compétences du comité d'entreprise, n'entrait pas dans le cadre du projet de loi soumis

à l'examen du Sénat. Mme Monique Midy a interrogé le rapporteur pour savoir si, dans un autre cadre, une telle disposition recevrait au fond son approbation. MM. André Bohl et Jean Madelain ont constaté ensemble que, d'ores et déjà, les chefs d'entreprise communiquaient aux salariés l'état du paiement de leurs cotisations sociales qui souvent constituaient le moyen de s'opposer aux revendications des intéressés. La commission a alors adopté l'amendement de son rapporteur tendant à supprimer l'article 28.

M. Jean Chérioux, constatant que la commission avait supprimé tous les articles du projet de loi et que l'examen attentif de la commission lui avait permis de conclure aux insuffisances de l'ensemble du dispositif, a indiqué que seule l'adoption d'une motion tendant à opposer la question préalable permettrait au Sénat d'aboutir à la même conclusion sans engager un débat qui au fond s'avérait désormais inutile. M. André Bohl, rapporteur, a approuvé les conclusions de M. Jean Chérioux et dans le cadre d'une seconde délibération, a soumis à la commission, qui l'a adoptée, une motion tendant à opposer la question préalable dont l'objet est de décider qu'il n'y a pas lieu de poursuivre le débat sur le projet de loi.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 9 novembre 1982. — Présidence de M. Edouard Bonnefous, président. — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a procédé à l'examen des crédits du travail et de l'emploi pour 1983 sur le rapport de M. André Fosset, rapporteur spécial.

La présentation générale du budget pour 1983 a fait ressortir en premier lieu l'évolution des crédits de la section commune (dotation intéressant l'ensemble des services des administrations sociales). Ceux-ci progressent de 15,9 p. 100 si l'on raisonne à structure budgétaire constante et atteignent 1 465,5 millions de francs. Les mesures nouvelles en matière de dépenses ordinaires intéressent principalement le renforcement des effectifs (création nette de cinquante et un emplois), la provision pour hausse des rémunérations (pour un montant de 10,2 millions de francs) et l'extension des locaux de l'administration, qui bénéficie de 11,6 millions de francs de crédits nouveaux. Les dépenses en capital se caractérisent par ailleurs par une augmentation très importante des autorisations de programme (+ 63,4 p. 100) et une très faible progression des crédits de paiement (+ 7 p. 100).

Les crédits de la section travail-emploi augmentent, à structure budgétaire constante, de 7,8 p. 100. Les crédits d'intervention représentent, comme l'année passée, plus de 90 p. 100 de l'ensemble du budget (41.6 millions de francs).

Les principales dotations se répartissent entre les dépenses d'indemnisation des travailleurs privés d'emploi (72 p. 100 du budget), les dotations du fonds national pour l'emploi qui progressent de 105 p. 100 (4 995 millions de francs), les crédits de formation professionnelle des adultes (2 355 millions de francs), les dotations relatives au reclassement des travailleurs handicapés (1 381 millions de francs) et enfin les moyens de l'A.N.P.E. (1 648 millions de francs).

M. André Fosset a tenu à souligner les difficultés du financement de l'assurance chômage et notamment l'impact des récentes mesures prises par le Gouvernement qui aggraveront sensiblement les charges des entreprises (7,2 milliards de francs) et amputeront lourdement les revenus des ménages (4,8 milliards de francs). Malgré ces mesures et malgré la participation des fonctionnaires au financement de l'assurance chômage, le déficit de l'U.N.E.D.I.C. en 1983 devrait s'établir à 15 milliards de francs.

Les crédits de l'A.N.P.E. ont également fait l'objet d'un examen détaillé. Il apparaît selon lui que, l'augmentation des créations d'emplois (500 nouveaux postes) est largement inopportune alors que l'efficacité réelle de l'agence n'est guère prouvée.

Les moyens des services de la section travail-emploi progressent de 14.4 p. 100 (978 millions de francs).

Le rapporteur spécial a alors proposé à la commission d'adopter quatre amendements tendant à réduire diverses dotations:

- un amendement n° 1 propose de réduire les crédits du titre III de la section commune, afférents à la mission « recherche » nouvellement créée pour un montant de 390 000 francs;
- un amendement n° 2 tend à réduire les dépenses du titre V de la section commune (— 14 950 000 francs en autorisations de programme et — 7 500 000 francs en crédits de paiement);
- un amendement n° 3 propose de réduire de 104 900 000 francs les crédits du titre III de la section travailemploi, afin de supprimer notamment les crédits destinés à la création de 150 emplois dans les services extérieurs du travail et de l'emploi;
- un amendement n° 4, enfin, prévoit la réduction des dépenses du titre IV de la section travail-emploi au chapitre 44-74, article 30, pour un montant de 200 millions de francs et au chapitre 44-74, article 40, pour un montant de 20 millions de francs.

M. André Fosset a ensuite présenté un certain nombre d'observations sur la dégradation structurelle de l'emploi et l'augmentation coûteuse du nombre des préretraités percevant la garantie de ressources, sur le réaménagement des dotations proposées dans le budget 1983, et le regroupement des crédits d'intervention en matière d'emploi, sur les difficultés du financement de l'U.N.E.D.I.C. dont le déficit pour 1983 risque d'être inévitable, sur le nombre excessif des créations d'emplois et sur l'inopportunité d'un renforcement des crédits destinés au fonds national pour l'emploi.

A l'issue de cet exposé du rapporteur spécial, M. Michel Manet a rappelé que la politique en faveur de l'emploi comportait des motifs de satisfaction. Il s'est déclaré hostile par ailleurs aux amendements qui réduisent les dotations des administrations du travail et de l'emploi.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a regretté que l'augmentation des coûts de fonctionnement des ministères du travail ou de l'emploi n'entraînât pas une amélioration corrélative de la politique menée par ces services.

Il a par ailleurs rappelé l'augmentation du nombre des préretraités (qui sont aujourd'hui au nombre de 480 000) et le coût de cette évolution pour l'U.N.E.D.I.C. Par ailleurs, la progression très infime de l'emploi industriel ne pourra diminuer notablement le chômage.

M. Geoffroy de Montalembert, vice-président, a tenu à souligner les paradoxes du système de l'indemnisation du chômage dans l'agriculture.

M. Edouard Bonnefous, président, a évoqué en premier lieu le désordre qui règne au sein de l'A.N.P.E., l'augmentation anarchique des personnels et la faiblesse du nombre des placements qu'elle réalise.

Il a rappelé, en second lieu, la possibilité de diminuer le chômage en France grâce à une aide au retour de 50 000 francs en faveur des chômeurs immigrés de plus de quarante-cinq ans. Une telle mesure aurait également pour effet de réduire le déficit de notre balance des paiements par une diminution des transferts d'économies des travailleurs étrangers vers les pays d'origine. Il a, en outre, évoqué certaines expériences étrangères en ce domaine.

Un large débat s'est alors engagé sur ce sujet, auquel ont participé MM. Maurice Blin, rapporteur général, André Fosset et Geoffroy de Montalembert.

En conclusion, la commission a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat les crédits du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale (section I : section commune, et section III : travail et emploi), sous réserve de l'adoption des amendements proposés et des précisions qu'elle souhaite obtenir de la part du ministre des affaires sociales.

Elle a en outre adopté les articles 68, 69, 70 et 71 rattachés à ce budget.

Au cours d'une seconde séance tenue l'après-midi, la commission a procédé à l'examen des crédits de l'enseignement scolaire pour 1983, sur le rapport de M. Gérard Delfau, rapporteur spécial.

M. Gérard Delfau a, tout d'abord, rappelé que les crédits de l'enseignement scolaire pour 1983 s'élèvent à 138 584,9 millions de francs dont 135 054,4 au titre des dépenses ordinaires et 3 530,5 millions de francs au titre des dépenses en capital. Cependant, la comparaison de ce budget avec le budget de 1982 doit être rectifiée compte tenu des modifications de structures qui sont intervenues. En effet, tout d'abord, les crédits concernant le fonctionnement des centres de formation des apprentis devraient être transférés au budget des services généraux du Premier ministre dans le cadre des transferts de compétences aux régions; par ailleurs, les crédits ouverts au titre de la compensation par l'Etat des dépenses des communes pour le logement des instituteurs constitueront à partir de 1983 un des éléments de la dotation globale de fonctionnement; enfin les dépenses en capital seront complétées par le fonds spécial des grands travaux et par la dotation globale d'équipement des communes.

Nette de ces transferts, la progression des dépenses sera de 14,97 p. 100, soit 15,09 p. 100 sur dépenses ordinaires et 10,57 p. 100 sur crédits de paiement. Le budget de l'enseignement scolaire pour 1983 s'inscrit dans un contexte de rigueur en matière de dépenses publiques et s'analyse à la fois comme un budget sélectif qui accorde la priorité à l'amélioration de l'efficacité du système éducatif mais également comme un budget de transition qui reconduit les actions traditionnelles tout en leur accordant des moyens plus modestes.

Ce budget privilégie le renforcement du système éducatif par la création de 7 414 emplois dont 1 764 dans les lycées d'enseignement professionnel et 1 440 pour les personnels administratifs et de service dont le rôle irremplaçable dans les filières technologiques doit être souligné.

La seconde priorité consiste dans le développement de l'enseignement technique. L'encadrement doit y être amélioré par la création de 3500 emplois dans les filières technologiques. Par ailleurs, les investissements accordés à cette filière passent de 32,2 p. 100 en 1982 à 62,4 p. 100 en 1983 des investissements de l'enseignement scolaire. Une telle progression résulte de la traduction des engagements pris en faveur de l'industrie de la

machine-outil (soit 430 millions de francs, de l'augmentation des capacités d'accueil des lycées d'enseignement professionnel (L.E.P.) et de l'encouragement aux technologies modernes (+ 25 p. 100).

Enfin les crédits d'action sociale en faveur du technique sont très nettement revalorisés (+ 135 millions pour le relèvement des bourses attribuées aux élèves des L.E.P.).

La troisième action sélective est la progression des crédits d'aide sociale en faveur des familles (+ 19,5 p. 100).

Enfin, le rapporteur spécial a rappelé les économies budgétaires prévues pour 1983, notamment grâce à la réduction des crédits d'heures supplémentaires. Le budget pour 1983 s'analyse par ailleurs comme un budget de transition qui reconduit les actions traditionnelles en faveur de la résorption de l'auxiliariat, de l'enseignement privé dont les crédits progressent de 10 p. 100, de la formation continue ou des dépenses d'investissements qui progressent de 13,9 p. 100 en crédits de paiement.

M. Gérard Delfau a ensuite développé quelques observations sur ces crédits. En premier lieu, le projet de budget comporte des motifs de satisfaction, notamment dans le domaine de l'amélioration de l'effort de l'encadrement et le renforcement du système éducatif qui résultent des créations de postes, de la progression des crédits d'action sociale et surtout de l'effort en faveur des formations technologiques.

Cependant, il a également tenu à souligner certains sujets d'inquiétude relatifs à :

- l'insuffisante résorption de l'auxiliariat :
- la formation des maîtres;
- la régression des subventions de fonctionnement;
- l'absence de création de postes dans l'enseignement primaire;
- le problème des mutations et des titularisations d'enseignants.

Plus généralement, les insuffisances de la politique des personnels ont longuement été évoquées par le rapporteur spécial.

M. Stéphane Bonduel a regretté la trop faible progression des crédits en faveur du sport à l'école ainsi que le nombre insuffisant de créations d'emplois d'éducation physique et sportive (+ 490).

M. André Fosset a rappelé, quant à lui, les difficultés de la rentrée scolaire. Il a évoqué également les conditions anarchiques selon lesquelles sont recrutés les personnels de l'éducation nationale.

Il a enfin fait état des conclusions de la Cour des comptes sur les nombreuses mises à disposition d'enseignants auprès de diverses associations.

- M. Camille Vallin a souhaité connaître le détail des subventions d'équipement allouées par l'Etat.
- M. Jean Francou a souligné l'insuffisante progression des crédits en faveur des collèges et les difficultés de l'enseignement sportif dans les écoles primaires.
- M. Jacques Descours Desacres, vice-président, s'est inquiété de l'évolution des subventions allouées aux communes pour l'entretien des gymnases scolaires.
- M. René Ballayer a également évoqué les paradoxes des recrutements d'enseignants dans certaines académies. M. Maurice Blin, rapporteur général, s'est déclaré satisfait par l'évolution des crédits en faveur de l'enseignement technique. Il a cependant souligné les zones d'ombre de ce budget et surtout les recrutements anarchiques des personnels.

Le caractère déplorable de la rentrée scolaire, la dégradation de la qualité des enseignants et les difficultés qui naissent des mutations ou des titularisations d'enseignants traduisent les insuffisances globales de la politique des personnels menée par le ministère de l'éducation nationale. M. le rapporteur général, tout en soulignant l'importance quantitative de ce budget, a néanmoins regretté la dégradation de la politique qu'il soustend.

M. Geoffroy de Montalembert, vice-président, a enfin dénoncé le ralentissement de la progression des aides à l'enseignement privé.

Après les réponses de M. Gérard Delfau aux divers intervenants, la commission a décidé, sous le bénéfice des observations présentées par les commissaires, de soumettre les crédits de l'enseignement scolaire pour 1983 à l'appréciation du Sénat.

Elle a ensuite procédé à l'examen des crédits de la marine marchande pour 1983 sur le rapport de M. Camille Vallin, rapporteur spécial.

M. Camille Vallin a, tout d'abord, souligné que le budget du ministère de la mer atteindra, en 1983, 6 587 millions de francs, traduisant une progression de 9.8 p. 100.

Les différentes missions dont le ministère de la mer a la charge ont été successivement évoquées :

- les dépenses de police et signalisations maritimes progressent de 4,6 p. 100;
- les crédits en faveur des ports maritimes augmentent de 5,7 p. 100;
- la flotte de commerce et l'équipement naval voient leurs dotations diminuer de 3,7 p. 100;
- les moyens en faveur des pêches maritimes progressent de 3,8 p. 100;
- les actions en faveur des gens de mer sont en augmentation de 23,3 p. 100;
- enfin, les crédits de recherche scientifique connaissent une très forte progression : + 44.45 p. 100.

Après un examen détaillé de ces différentes missions, le rapporteur spécial a présenté quelques observations.

La croissance modérée des crédits affectés au ministère de la mer a été tout d'abord soulignée. Par ailleurs, les moyens sont concentrés sur les actions prioritaires comme le renforcement des services de sécurité de la navigation maritime, l'augmentation des interventions publiques en faveur des gens de mer (+ 23,4 p. 100) et des pêches maritimes, le développement des aides ou la majoration des crédits consacrés aux ouvrages de protection du littoral (+ 14,3 p. 100). Enfin, un effort de consolidation des actions engagées a été entrepris dans le contexte de rigueur budgétaire. Ce souci de limitation des dépenses publiques est illustré notamment par la quasi-reconduction des aides en faveur de la flotte de commerce et de l'équipement naval ou des subventions d'équipement dans le domaine des pêches maritimes.

M. Jean Colin, rapporteur pour avis du budget de la mer pour la commission des affaires économiques, a tenu à souligner les problèmes de ce département. Il a rappelé tout d'abord les difficultés des constructions navales. De même les petits chantiers sont aujourd'hui dans une situation incertaine compte tenu de l'imprécision du régime des aides qui leur sont attribuées. D'autre part, le secteur de la pêche continue de présenter une balance commerciale déficitaire malgré la position privilégiée qu'occupe la France. Il faut d'ailleurs s'étonner de la part infime de la population française qui vit de la mer (environ 200 000 personnes).

M. Jean Colin a enfin souligné les progrès et la modernisation de notre flotte de commerce.

M. Stéphane Bonduel a souhaité évoquer les problèmes de protection et d'aménagement du littoral et les transferts des crédits du ministère de la mer vers la dotation globale d'équipement.

M. Maurice Blin, rapporteur général, s'est inquiété des difficultés de la pêche maritime française et M. Geoffroy de Montalembert, vice-président, a souhaité obtenir des précisions sur les nouvelles techniques de pêche en mer et sur l'avenir de l'aquaculture.

Sous réserve des observations présentées par M. Camille Vallin, la commission a alors adopté les crédits du ministère de la mer pour 1983 (marine marchande).

Elle a également adopté l'article 65.

Mercredi 10 novembre 1982. — Présidence de M. Edouard Bonnefous, président, et de M. Geoffroy de Montalembert, vice-président. — La commission a tout d'abord procédé à l'examen des crédits du budget du Ministère de l'Agriculture pour 1983.

M. Henri Torre, rapporteur spécial, a constaté, à structure constante, une baisse de 3 p. 100 des crédits par rapport à 1982, baisse explicable par l'évolution du B.A.P.S.A. (7,327 milliards de francs) mais compensée partiellement par la caisse nationale d'allocations familiales. Si l'on tient compte de cette compensation, une augmentation de 9,5 p. 100 peut être dégagée.

Le rapporteur spécial a également souligné l'importance des transferts vers d'autres ministères, notamment le ministère de l'intérieur avec la création de la D.G.E. (655 millions de francs d'autorisations de programme), et l'accent mis sur les structures agricoles avec une croissance de l'I.V.D. de + 21,25 p. 100 et de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs.

En revanche, le rapporteur spécial a souligné la contraction (— 5,4 p. 100) des bonifications d'intérêts et la faible augmentation des concours à l'enseignement privé agricole (+ 5,4 p. 100).

Les dépenses d'ensemble affectées au secteur agricole sont marquées par une croissance de + 9,5 p. 100, inférieure à celle de l'augmentation des dépenses publiques, aboutissant à un désengagement financier.

M. Henri Torre s'est enfin inquiété de la faiblesse des crédits de paiement (166 millions de francs) transférés à la dotation globale d'équipement, qui risque de mettre en péril les budgets locaux.

A l'issue de cet exposé, M. Maurice Blin, rapporteur général, s'est interrogé sur les motivations des réductions de crédits constatées, notamment en matière d'assainissement et d'hydraulique.

- M. Pierre Croze a observé que les crédits du ministère de l'environnement marquaient également une stagnation des actions en matière d'eaux polluées.
- M. Jacques Descours Desacres a remarqué que le raisonnement en terme d'autorisations de programme ne s'appliquait pas de façon satisfaisante pour la gestion des collectivités locales.
- M. Modeste Legouez a souligné l'importance des besoins en renforcement des réseaux d'eau et d'assainissement dans les départements, l'inégalité des taux de subvention et l'augmentation en 1983 du soutien aux S.A.F.E.R.
- M. Stéphane Bonduel a insisté sur les problèmes dus au décalage entre autorisations de programme et crédits de paiement et au rythme de consommation des crédits.
- M. Charles Beaupetit a évoqué le problème de la pollution des eaux par les nitrates et ses conséquences financières, du fait des travaux nécessaires. Il a souligné que le produit des ventes d'eau, à des prix déjà élevés, ne parvient qu'à financer le tiers de ces travaux. S'agissant du drainage, il a regretté la contraction des bonifications d'intérêts.
- M. Geoffroy de Montalembert a souhaité que le transfert opéré vers le ministère de la consommation s'accompagne de la valorisation du travail des producteurs agricoles.

Répondant à M. Maurice Blin, rapporteur général, M. Henri Torre, rapporteur spécial, a indiqué que la croissance des actions pour l'amélioration des structures n'était due qu'à l'urgence des rattrapages en ce domaine.

A l'issue de ce débat, la commission a adopté les conclusions de son rapporteur, et décidé de proposer le rejet des crédits du ministère de l'agriculture.

La commission a ensuite procédé à l'examen des crédits du projet de budget du ministère de l'environnement pour 1983.

M. Pierre Croze, rapporteur spécial, a indiqué que les crédits de l'environnement demandés pour 1983 atteignent 751 millions de francs, soit une diminution de l'ordre de 5,66 p. 100 par rapport à 1982. Au sein de ces crédits, les dépenses ordinaires progressent de 13,9 p. 100 alors que les dépenses en capital régressent de 15,9 p. 100 en crédits de paiement, cette évolution étant compensée, selon le rapporteur spécial, par la croissance de 25,19 p. 100 des autorisations de programme pour 1983. Selon M. Pierre Croze, les investissements de l'Etat sont les plus affectés par le climat de rigueur budgétaire.

Le rapporteur spécial a ensuite résumé l'affectation des différents crédits.

S'agissant de la prévention des pollutions, il a remarqué la progression des crédits de la mission bruit, et des barrages ainsi que des autorisations de programme pour les réseaux d'alerte des crues. Il a souligné que les subventions d'équipement pour la lutte contre la pollution de l'eau stagnaient, de même que les investissements alors que la situation devient critique et exige une véritable « bataille de l'eau ».

Enfin, il a déploré le tassement sensible des crédits affectés aux technologies propres.

S'agissant de la protection de la nature, M. Pierre Croze a remarqué le fléchissement des subventions d'équipement et la stagnation des investissements pour les réserves naturelles. En revanche, il a souligné l'effort d'investissement pour les parcs nationaux.

Le rapporteur spécial a observé l'incertitude qui affecte les parcs naturels régionaux et, à l'inverse, l'effort mené en faveur de la flore et de la faune.

Il a estimé que la réglementation en matière de chasse se heurtait à certaines résistances et que l'investissement fléchissait pour la pisciculture, de même que pour la protection du littoral, malgré le rattachement au ministère du conservatoire national du littoral.

S'agissant de la qualité de la vie, le rapporteur spécial a observé que les moyens destinés aux études d'impact fléchissaient et qu'en revanche, le soutien aux associations se confirmait.

Il a souligné le rôle éminent du fonds d'intervention pour la qualité de la vie dont les autorisations de programme croissent de 167,26 p. 100 mais s'est interrogé sur les modalités du contrôle des actions engagées. Concluant, M. Pierre Croze a estimé que ce budget ne pouvait soulever un enthousiasme excessif et qu'il se réservait d'interroger le ministre sur le sort de certains projets.

A l'issue de cet exposé, M. André Fosset a déploré les réductions de crédits dont était victime le ministère et le manque de moyens que subissaient notamment les parcs naturels régionaux. Il a souligné l'importance des moyens du fonds d'intervention pour la qualité de la vie mais a déploré le caractère difficilement contrôlable de ses actions. S'agissant de la pollution du Rhin par les sels de potasse, il a regretté que la France ne remplisse pas toutes ses obligations en ce domaine.

M. Richard Pouillé, rapporteur pour avis pour la commission des affaires économiques, a également constaté la contraction des crédits et regretté que la décentralisation s'accompagne d'une minoration des moyens d'aide du ministère aux collectivités locales, notamment concernant les parcs naturels régionaux.

M. René Chazelle a attiré l'attention de la commission sur la chasse et la lutte contre le bruit. Il a souhaité que des actions appropriées soient développées dans ce domaine.

M. Edouard Bonnefous, président, a regretté le manque de largeur de vues des projets du ministère de l'environnement. Il s'est inquiété des risques que représente l'absence de mobilisation du Gouvernement sur ces sujets, alors que la jeunesse en est pourtant si soucieuse. Il a déploré le défaut de moyens financiers ou réglementaires suffisants s'agissant en particulier de la pollution des eaux potables par les nitrates, de la pollution du Rhin, des parcs naturels régionaux.

Le rapporteur spécial a répondu à l'ensemble des intervenants.

A l'issue de ce débat, la commission a adopté les conclusions de son rapporteur et décidé de soumettre ce budget à l'appréciation du Sénat.

La commission a enfin procédé à l'examen des crédits du budget du ministère du temps libre.

Après avoir exposé les grands équilibres financiers du projet de budget, M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial, a présenté plusieurs observations :

1° L'aide aux associations sera réduite à hauteur de la compression que connaissent les crédits d'intervention;

- 2° Certaines actions sont particulièrement encouragées, comme celles consacrées à la jeunesse, aux animations du F. O. N. J. E. P. et la préparation des prochaines compétitions sportives nationales;
- 3° Les crédits de paiement sur dépenses en capital sont en régression, que l'on considère les investissements de l'Etat (—18,1 p. 100) ou les subventions d'équipement qu'il délivre (—11,8 p. 100).
- 4° Soixante-dix millions de francs sont prévus pour le fonds national du développement du sport.

A l'issue de cet exposé, la commission a adopté les conclusions de son rapporteur et décidé de soumettre ce budget à l'appréciation du Sénat.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 10 novembre 1982. — Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.

La commission a désigné comme rapporteurs :

- M. Edgar Tailhades, pour le projet de loi n° 73 (1982-1983) permettant aux attachés d'administration centrale admis à suivre une formation spécifique à caractère probatoire avant leur nomination en qualité de magistrat de participer à l'activité des parquets et juridictions de l'ordre judiciaire;
- M. Paul Pillet, pour la proposition de loi n° 61 (1982-1983) de M. Millaud, relative à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de la Polynésie française.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Louis Virapoullé sur le projet de loi n° 84 (1982-1983) adopté en nouvelle lecture avec modifications par l'Assemblée Nationale portant adaptation de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion.

Le rapporteur a rappelé que la Commission Mixte Paritaire n'avait pu élaborer un texte commun et que l'Assemblée Nationale n'avait tenu aucun compte des critiques et réserves émises par le Sénat lors des débats et du vote du projet de loi en première lecture.

M. Louis Virapoullé a indiqué que le texte du Gouvernement, en remplaçant le Conseil général régulièrement élu en mars 1982, par un Conseil général et régional ne respecte pas les articles 72 et 73 de la Constitution. La disparition des départements d'outremer en tant que collectivité territoriale entraînée par la réforme ne peut se justifier ni par la superposition sur un même territoire de deux collectivités — un département et une région — ni par un coût financier exorbitant, ni par un blocage des institutions qui, en fait, est inexistant.

En dernier lieu, M. Louis Virapoullé a considéré que l'article 17 est contraire au principe de libre administration des départements d'outre-mer. De même, il a indiqué que les articles 14 bis et 15 méconnaissaient le principe d'égalité.

Pour toutes ces raisons, le rapporteur a proposé d'opposer l'exception d'irrecevabilité. La commission a adopté cette motion.

La commission a ensuite procédé, sur le rapport de M. Roger Romani, à l'examen du projet de loi n° 64 (1982-1983), adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'organisation administrative de Paris, Lyon et Marseille.

Le rapporteur a, tout d'abord, rappelé l'absence de concertation qui a présidé à l'élaboration du projet de loi. Il a indiqué que le Gouvernement fondait sa démarche sur un diagnostic erroné. Il n'existe pas, en effet, d'incompatibilité entre l'application du droit commun municipal et l'exercice de la démocratie dans les grandes cités. Il a ensuite déclaré que ce projet consacre un retour en arrière dans la mesure où il est prévu de doter Paris d'un nouveau statut particulier, dérogatoire au droit commun. Ce statut fait l'objet d'une extension aux villes de Lyon et Marseille. Il a précisé, en outre, que ce projet condamne les structures au sein desquelles s'était développée une réelle démocratie participative, et notamment, à Paris, les commissions d'arrondissements et les commissions extra-municipales de concertation.

M. Roger Romani a, en outre, fait observer que la démarche du Gouvernement avait été incertaine. En effet, plusieurs déclarations contradictoires se sont succédé depuis le début du mois de juillet. Enfin, le rapporteur a démontré qu'il s'agit d'une solution politique contraire à l'évolution constatée dans les autres pays : aucune des grandes villes de l'étranger n'est administrée de la sorte.

Cette réforme apparaît donc contestable dans son fondement juridique et condamnable dans ses conséquences. De plus, elle méconnaît les principes d'unité et d'autonomie communale.

Le rapporteur s'est inquiété de l'évolution possible des conseils d'arrondissement vers un statut de collectivités territoriales à part entière. Il s'est déclaré hostile à l'intervention de l'Etat dans la gestion des grandes villes, en particulier sous la forme d'un arbitrage des conflits qui peuvent surgir lors du calcul de la dotation et de l'établissement de l'inventaire des équipements. Ces multiples interventions extérieures prouvent, selon M. Roger Romani, que l'unité communale est rompue. En outre, le rapporteur a fait remarquer que le principe d'égalité est également rompu tant entre les communes qu'entre les citoyens.

En dernier lieu, le rapporteur a attiré l'attention de la commission sur le caractère néfaste de la réforme au point de vue administratif et financier. Les dispositions proposées par le Gouvernement sont, en effet, contraires aux impératifs d'économie, d'efficacité et de rapidité de gestion.

Le rapporteur a, enfin, affirmé que toutes ces mesures se traduiraient inéluctablement par un accroissement sensible des dépenses.

En conclusion, après avoir souligné le caractère inapplicable de la réforme, M. Roger Romani a proposé d'opposer la question préalable au projet de loi.

M. François Collet est alors intervenu pour donner des précisions sur les procédures de concertation mises en place dans les commissions d'arrondissements de Paris.

M. Jacques Eberhard, estimant qu'un projet de loi est toujours perfectible, a manifesté son opposition à l'adoption d'une question préalable.

M. Roger Romani a alors attiré l'attention de la commission sur le fait que les conseils d'arrondissements qui disposent du pouvoir d'engager les dépenses n'ont pas, en contrepartie, la responsabilité d'augmenter la charge fiscale.

Enfin, M. Pierre Salvi s'est inquiété de la multiplication des régimes et des statuts particuliers qui comportent le risque d'une rupture de l'unité de la République.

Conformément à la proposition de son rapporteur, la commission a décidé de demander au Sénat d'opposer la question préalable au projet de loi relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon.

Puis, la commission a procédé, sur le rapport de M. Pierre Schiélé, à l'examen du projet de loi n° 63 (1982-1983) portant modification de certaines dispositions du code électoral relatives à l'élection des membres du Conseil de Paris et des conseils municipaux de Lyon et de Marseille.

Dans un exposé liminaire, le rapporteur a indiqué que le projet de loi, qui complète le texte relatif à l'organisation administrative des trois grandes villes, tend, d'une part, à modifier les secteurs électoraux de Paris, Lyon et Marseille, ainsi que la répartition des sièges entre les différents secteurs et, d'autre part, à préciser les modalités d'élection des conseillers d'arrondissements.

Tirant les conséquences de l'adoption de la question préalable sur le projet de loi relatif à l'organisation administrative de Paris, Lyon et Marseille, M. Pierre Schiélé a présenté des amendements qui ont pour objet:

- d'exclure toute référence aux modalités d'élection des conseillers d'arrondissement puisque la commission n'a pas retenu le principe de l'institution des conseils d'arrondissement;
- de répartir plus équitablement les sièges entre les différents secteurs électoraux, tout en affirmant la règle de l'adéquation entre un secteur électoral et un arrondissement.

Après les interventions de MM. François Collet, Roger Romani et Jacques Eberhard, la commission a adopté les amendements présentés par son rapporteur.

COMMISSION SPECIALE CHARGEE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI RELATIF AUX COMITES D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Lundi 8 novembre 1982. — Présidence de M. André Fosset, président. — La commission spéciale a procédé à l'examen des amendements déposés sur le projet de loi n° 531 (1981-1982) adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C. H. S. C. T.).

Elle a, tout d'abord, procédé à une rectification de son amendement n° 13 afin de maintenir la représentation des salariés aux C. H. S. C. T. dans des limites numériques raisonnables.

Elle a, ensuite, émis un avis favorable sur les amendements n° 44 du Gouvernement, 36, 37 et 34 de M. Pierre Noé, en assortissant ce dernier amendement d'un sous-amendement, et, enfin, sur les amendements n° 40 et 38 de M. Daniel Millaud qu'elle a décidé de reprendre en modifiant son amendement n° 8 et en déposant un nouvel amendement.

Elle a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 29 de M. Pierre Noé.

Elle a, enfin, émis un avis défavorable sur les amendements n° 25, 26, 27, 28, 32, 33 et 35 de M. Pierre Noé, 45, 46, 47, 48, 49, 50 et 51 du Gouvernement, 30 et 31 de M. Stéphane Bonduel, 43 de M. François Dubanchet, 23 et 24 de M. Hector Viron, 39, 41 et 42 de M. Daniel Millaud.

La commission spéciale a, enfin, procédé à la désignation de sept candidats titulaires et de sept candidats suppléants à une éventuelle commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions susceptibles de rester en discussion du projet de loi relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Ont été nommés comme membres titulaires: MM. André Fosset, Jacques Mossion, Jean Chérioux, Jean Madelain, Daniel Hoeffel, Hector Viron et Michel Dreyfus-Schmidt, et comme membres suppléants: MM. Louis Lazuech, François Collet, Jacques Moutet, Jacques Larché, Louis Souvet, Jean Béranger et Mme Cécile Goldet.